



Et si la solution c'était de former, ensemble, votre personnel ?

Alimentation - Horeca | Animaux - Elevage | Artisanat - Patrimoine | Communication - Audiovisuel | Comptabilité - Assurances | Construction - Travaux
| Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement | Informatique - Numérique | Langues - Pédagogie | Logistique - Transport
| Entrepreneuriat - Management | Mobilité - Mécanique | Mode - Déco | Nature - Jardins | Sciences - Biopharma

Date

23 août 2021

Trouver du personnel qualifié ? Une question à laquelle de nombreux employeurs ont parfois du mal à répondre. Et la solution, c'était de former soi-même son personnel en engageant des apprenant·e·s, en partenariat avec l'IFAPME ?

À l'IFAPME, la plupart des étudiants se forment en Alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : 3-4 jours/semaine en entreprise et le reste en Centre de formation. Cela leur permet d'apprendre un métier principalement sur le terrain, tout en apportant leur contribution à l'entreprise en tant que main d'œuvre. Cette dernière, en échange de leur travail, leur verse une allocation à partir de 270€/mois.

La formation peut durer 3 ans, ce qui constitue pour les employeurs **un renfort rapide et surtout, durable ! Une réponse efficace, notamment pour les emplois où la main d'œuvre est en pénurie.**

Aujourd'hui, ce sont plus de **8.500 entreprises** qui travaillent avec l'IFAPME. Parmi elles, de nombreux indépendant, TPE ou PME, mais nous pouvons citer également de grandes enseignes ou institutions telles que Colruyt Group, Thomas & Piron, la SNCB ou encore La Défense.



Pierre Santacatterina, OXFAM - Magasins du monde

« L'intérêt d'un coût salarial allégé, c'est de prendre le temps de former convenablement l'apprenant, sans subir la pression de la rentabilité »

Un renfort adapté à vos besoins

L'IFAPME vous aide à trouver le **profil idéal selon divers critères** : compétence, expérience, coût, durée, etc. Les formations en alternance s'adressent aux jeunes (dès 15 ans) et aux adultes (sans limite d'âge). Grâce aux Référents présents dans les Services IFAPME, les apprenant-e-s sont orienté-e-s vers les entreprises les plus en phase avec leurs besoins. À l'inverse, le travail de matching se fait aussi avec les entreprises.

Axel Mestdagh, Thomas & Piron :

« C'est la sécurité de pouvoir engager une personne formée sur mesure et connaissant l'entreprise ».

Formez un jeune : vous pouvez engager un apprenant, **de 15 à 26 ans**. Il suit un apprentissage en alternance et vous **signez un contrat d'alternance ensemble** ;



Formez un adulte : vous engagez un stagiaire, **de plus de 18 ans, sans limite d'âge**. Il suit une formation de Chef d'entreprise ou une formation en coordination et encadrement, et vous pouvez **signer une convention de stage ensemble**.

En fonction du type de contrat ou de convention, de la durée et de l'expérience, les rétributions octroyées aux apprenant-e-s varient.

Des taux d'insertion professionnelle élevés

Après la formation, une grande majorité des apprenants et apprenantes IFAPME décrochent rapidement un emploi. Dans les 6 mois après leur formation, **83%** des apprenants en alternance diplômés de la filière Apprentissage ont trouvé un emploi ou ont continué leur formation. Dans la filière adulte, ils sont **près de 90%** à trouver un emploi en 6 mois. C'est ce que révèle une enquête (<https://www.ifapme.be/actualites/les-diplomes-encore-plus-nombreux-decrocher-rapidement-un-contrat-de-travail>) réalisée en 2020 auprès de plus de 1.700 répondants.

Laurent Lemmens, Lemmens Chauffage

« *Le plus gratifiant, c'est de pouvoir les engager au bout des 2 à 3 ans de stage* »

Ces chiffres témoignent de la qualité des formations et de l'intérêt important des employeurs pour les diplômés IFAPME. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs engagés en alternance ! Un partenariat win-win qui a donc tout pour séduire.

Formation gratuite au tutorat

Pour vous accompagner dans ce processus de transmission du savoir, nouveau pour de nombreuses entreprises, l'IFAPME met en place des programmes de formation au tutorat (<https://www.ifapme.be/tutorat>).

Ces modules sont élaborés en partenariat avec les Fédérations sectorielles (<https://www.ifapme.be/partenaires>). Ils permettent aux patrons-formateurs et aux patronnes-formatrices de bénéficier de tous les outils pédagogiques nécessaires pour encadrer au mieux un-e élève stagiaire.

Développez les compétences de votre personnel

Grâce à son offre importante de formations continues ([https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1&formation_tid\[103\]=103](https://www.ifapme.be/catalogue?no-idx=1&formation_tid[103]=103)), l'IFAPME vous donne également la possibilité à votre personnel de développer de nouvelles compétences. Ainsi, nous vous accompagnons dans l'évolution et la progression de votre entreprise. Autant d'éléments qui font de l'IFAPME un partenaire idéal. Alors, partons ensemble pour un voyage sur la route du succès !

Prêt-e à engager un-e apprenant-e ?

On vous explique comment faire (<https://www.ifapme.be/formons-ensemble>) !

Contactez-nous au **0800/90.133** (appel gratuit), ou via notre formulaire de contact (<https://www.ifapme.be/nous-contacter>).



Formons ensemble les futurs membres de votre entreprise !

Vos avantages

Un renfort durable pour votre équipe

Un coût salarial allégé (de 270€ à plus de 900 € par mois)

Un étudiant formé à la culture de votre entreprise et que vous pouvez engager à terme

Une formation gratuite au tutorat

